

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 8 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 annexe

La présente communication a pour objet de souscrire à un emprunt de 700 000 € pour le financement des investissements 2026.

Au vu des investissements inscrits au budget 2026 et malgré la notification des subventions obtenues pour les travaux du parvis, de la brasserie ainsi que les aménagements des toitures des écoles, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000 € afin d'obtenir une trésorerie dans l'attente du versement des financeurs et de couvrir le reste à charge.

La commune a consulté plusieurs établissements bancaires en vue de recevoir une offre pour cet emprunt.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER de souscrire à un emprunt de 700 000 € avec La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France pour le financement des investissements 2026, aux conditions suivantes :

- **Taux d'intérêt annuel : 2,86 %**
- **Durée : 4 ans**
- **Échéance trimestrielle soit 16 échéances de 43 750 € (capital auquel seront ajoutés les intérêts)**
- **Remboursement anticipé : une indemnité de gestion égale à 6 mois d'intérêts**
- **Déblocage des fonds : avant le 13 mai 2026**

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits sont inscrits à l'article 1641 du Budget Primitif 2026.

ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer le contrat, les échéanciers et tous les documents y afférents.